

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION  
ET LA RECHERCHE  
01 BP 122 OUAGA CNT  
TEL : (00226) 25 65 83 97

BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

2024-0005/MESRI/SG/DG-FONER

**COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE PRET**

## A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt au cours de l'année académique précédente ;
2. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. ne pas excéder une période de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
5. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **08/20 au moins** ;
6. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique 2021-2022 une moyenne de 08/20 au moins pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique 2021-2022 ;
7. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique 2020-2021, une moyenne de 08/20 au moins pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique 2020-2021 ;
8. ne pas être admis à un concours donnant droit à un emploi ;
9. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
10. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
11. s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année académique écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du relevé de notes d'un semestre de l'année académique **2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2021-2022** ;
5. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du relevé de notes d'un semestre de l'année académique **2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2020-2021** ;
6. une version scannée en PDF du rapport sur l'état d'avancement des travaux de la thèse signé par le directeur de mémoire ou de recherche ou de thèse (**pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3**) ;
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2022-2023** ;
8. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2021-2022** ;
9. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2020-2021** ;
10. une version scannée en PDF de la fiche du contrat de prêt d'études dûment remplie ;
11. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

## **C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES**

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- Les étudiants des **Universités Thomas SANKARA** et **Joseph KI-ZERBO** feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA.
- Les étudiants des **Universités Nazi BONI, Norbert ZONGO** et de **OUAHIGOUYA** feront le dépôt des dossiers physiques auprès des directions régionales du FONER de leur ressort.
- Les étudiants des **Universités de FADA N'GOURMA, de DEDOUGOU**, des **Universités privées** concernées et des **Centres Universitaires**, feront le dépôt des dossiers physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement.

**NB :**

- les fiches pour le dépôt des dossiers physiques doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués ;
- le contrat de prêt d'études est disponible et téléchargeable sur la plateforme [www.foner1.net](http://www.foner1.net) ;
- la signature précédée de la mention « lu et approuvé » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME